



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOCUMENT DE TRAVAIL

Projections du nombre de ménages à horizon 2030 et 2050

Analyse des modes de cohabitation
et de leurs évolutions

Décembre 2023

Résumé

Entre 2008 et 2018, le nombre de ménages français a augmenté suivant un rythme moyen de 248 000 ménages par an, soit autant de résidences principales supplémentaires. L'évolution des modes de cohabitation y a contribué pour 35 %, notamment sous l'effet du fort recul de la vie à deux. La prolongation de ces tendances, de façon inchangée jusqu'en 2030, puis selon un rythme plus modéré jusqu'en 2050, conduirait à un accroissement moyen de l'ordre de 184 000 à 246 000 ménages par an entre 2018 et 2030, en fonction des hypothèses démographiques sous-jacentes, puis de 10 000 à 156 000 ménages par an entre 2030 et 2050.

Mots clés : *logement, cohabitation, ménages, résidence principale, besoin en logements*

Remerciements

Ce travail a été réalisé en partenariat avec le pôle de service de l'action régionale emploi-population de la direction régionale des Hauts-de-France de l'Insee que nous remercions. Il s'appuie également sur de premiers travaux d'analyse menés par Julia Nicolas, en stage au SDES en 2022. Nous remercions enfin les différents interlocuteurs avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger sur le sujet, et grâce auxquels nos réflexions ont été enrichies.

Auteurs

Béatrice BOUTCHENIK (SDES)

Guillaume RATEAU (SDES)

Sommaire

I. L'effet de la démographie sur le nombre de ménages	5
Un pic démographique pourrait être atteint avant 2050 dans un contexte de vieillissement de la population.....	5
Davantage de personnes vivant seules au grand âge, notamment chez les femmes.....	5
Un effet haussier du vieillissement de la population sur le nombre de ménages	8
II. Principales évolutions récentes des modes de cohabitation	9
Un net recul de la vie à deux aux âges intermédiaires	9
Des couples vieillissant plus longtemps ensemble aux âges avancés ; des entrées plus tardives en structure collective et moins de cohabitation intergénérationnelle.....	10
Un recul de l'âge de mise en couple et des jeunes cohabitant plus fréquemment avec leurs parents.....	11
III. Un nombre de ménages qui continuerait de croître au moins jusqu'en 2040	12
Une prolongation à l'identique des tendances récentes conduirait à une hausse de 215 000 ménages par an en moyenne à horizon 2030.....	12
Une fourchette allant de + 184 000 à + 246 000 ménages annuels à horizon 2030, selon le scénario de population retenu	14
IV. Une progression du nombre de ménages inégalement répartie dans l'espace	17
Une quinzaine de départements regrouperait la moitié de la croissance du nombre de ménages à horizon 2050	17
Un nombre croissant de départements connaîtraient une diminution de leur nombre de ménages.....	19
Bibliographie	20

Introduction

Cette publication a pour objet de projeter le nombre de ménages résidant sur le territoire français à horizon 2030 et 2050. Les ménages s'entendent ici comme habitant en logement ordinaire¹, de sorte que leur nombre s'identifie au nombre de résidences principales.

Les projections consistent à prolonger les tendances passées sous différentes hypothèses concernant la persistance, le ralentissement ou l'accélération du rythme de ces tendances à l'avenir. Elles n'ont, de ce fait, pas le statut d'une prévision et ne permettent pas de se prononcer sur la probabilité de réalisation d'un jeu d'hypothèses par rapport à un autre.

Le mode de formation des ménages varie au fil des âges de la vie et dans le temps : les jeunes restent plus ou moins longtemps chez leurs parents, la fréquence des séparations de couples augmente ou recule, les personnes âgées demeurent plus ou moins longtemps dans leur domicile... Les projections du nombre de ménages combinent de ce fait différentes projections : en premier lieu, la projection de la population par âge et sexe et en second lieu, la projection des probabilités qu'ont les individus, à âge et sexe donnés, d'habiter en logement ordinaire et d'appartenir à un ménage selon différentes modalités de cohabitation.

La première partie du document présente succinctement les projections de population publiées par l'Insee fin 2021 puis analyse l'effet de l'évolution de la démographie sur les projections du nombre de ménages, à modes de cohabitation donnés.

La deuxième partie décrit les évolutions récentes des modes de cohabitation et analyse les principaux phénomènes structurant ces évolutions : décohabitation des jeunes, séparations aux âges intermédiaires, maintien à domicile au grand âge...

La troisième partie présente les projections du nombre de ménages et explore différentes variantes autour d'un scénario central.

La dernière partie est consacrée à une analyse de la déclinaison territoriale des projections du nombre de ménages, analyse qui trouve son prolongement dans la publication nationale de l'Insee sur le sujet² et les publications régionales associées.

¹ Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements offrant des services spécifiques, que l'on désignera comme « structures collectives », telles que les résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...

² Virginie Gamblin (2024), « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », *Insee Focus*.

I. L'EFFET DE LA DÉMOGRAPHIE SUR LE NOMBRE DE MÉNAGES

Les projections de population sur lesquelles s'appuie ce travail correspondent à celles produites par l'Insee fin 2021³. Ces dernières comprennent, entre autres, un scénario central et deux scénarios extrêmes, bas et haut, que nous considérons dans la suite du document.

Un pic démographique pourrait être atteint avant 2050 dans un contexte de vieillissement de la population

Selon le scénario central de population de l'Insee, si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (*tableau 1*), un pic démographique serait atteint en 2044. Dans le scénario de population basse, la population française commencerait à décroître dès 2027, tandis que selon le scénario haut au contraire, elle continuerait de croître au-delà de 2050.

Tableau 1 : hypothèses démographiques des scénarios de population centrale, basse et haute de l'Insee

	Scénario population basse	Scénario central	Scénario population haute
Indice conjoncturel de fécondité (ICF)	Diminution jusqu'en 2030 puis stabilisation à 1,60 enfant par femme	Stabilisation à 1,80 enfant par femme*	Augmentation jusqu'en 2030 puis stabilisation à 2,00 enfants par femme**
Espérance de vie	86,5 et 84,0 ans pour les femmes et les hommes	90,0 et 87,5 ans pour les femmes et les hommes***	93,5 et 91 ans pour les femmes et les hommes
Solde migratoire	+ 20 000 personnes/an	+ 70 000 personnes/an	+ 120 000 personnes/an

* L'ICF 2020 s'établissait à 1,83 enfant par femme en 2020. ** Niveau 2006-2014 de l'ICF. *** Cette espérance de vie projetée résulte d'une diminution des risques de décès au même rythme que celui de la période 2010-2019.

Champ : France entière.

Source : Algava et Blanpain (2021)

Dans chacun de ces scénarios d'évolution de la population, le vieillissement de la population se poursuivrait. Tandis que la population française totale progresserait de 3 % entre 2018 et 2050 dans le scénario central, celle des 75 ans et plus augmenterait de plus de 80 %, passant de 6,2 millions en 2018 à 11,3 millions en 2050. Ces évolutions (de la population générale et du nombre d'individus âgés de 75 ans de plus) seraient de + 12 % et + 103 % respectivement dans le scénario de population haute, et de - 5 % et + 65 % respectivement dans le scénario de population basse.

Davantage de personnes vivant seules au grand âge, notamment chez les femmes

Pour structurer le lien entre le décompte de la population et celui des ménages, les individus sont classés selon cinq modalités de cohabitation définies en fonction de leur contribution individuelle au nombre de ménages (*encadré*).

³ Les projections nationales de population sont parues fin 2021 – voir Algava et Blanpain (2021) et leur déclinaison territoriale (au niveau régional et départemental), fin 2022 - voir Cazaubiel et El Guendouz (2022).

On distingue ainsi :

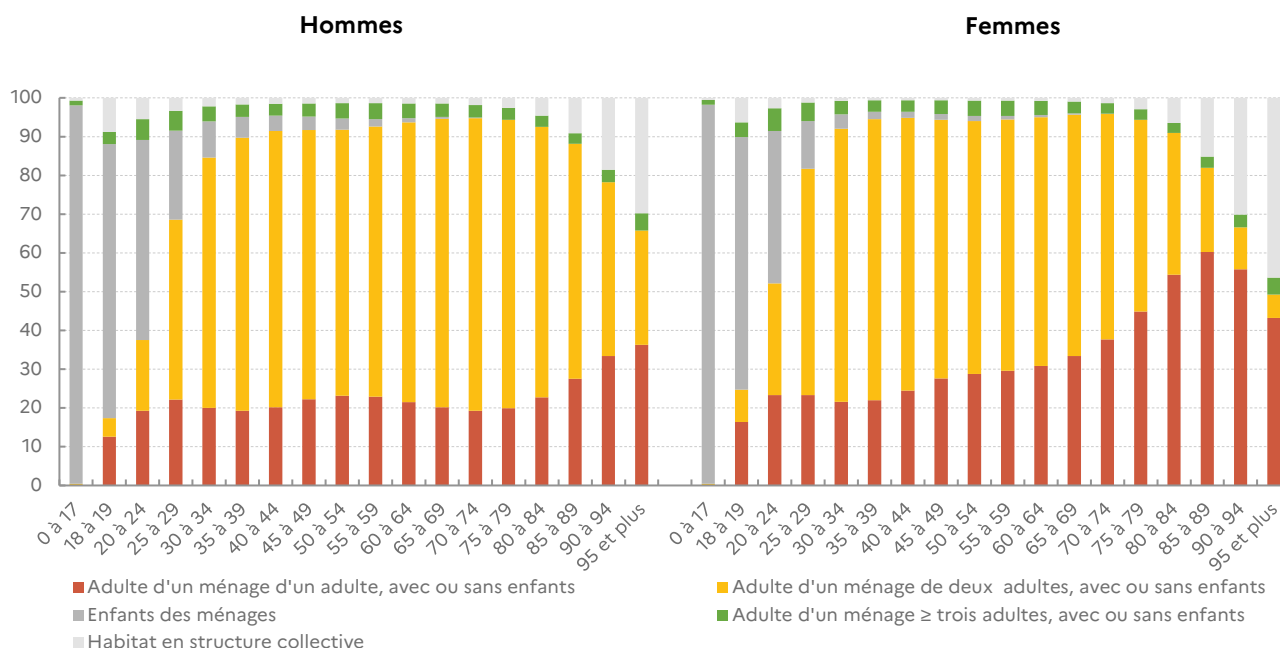
- les individus résidant en structure collective ;
- les « enfants des ménages », qu'ils soient mineurs ou majeurs, habitant au domicile parental⁴ ;
- les individus formant un ménage d'un adulte, avec ou sans « enfants des ménages » (cette catégorie regroupe donc les personnes seules et les parents isolés) ;
- les individus formant un ménage de deux adultes, avec ou sans enfants ;
- ceux, enfin, qui appartiennent à un ménage de trois adultes ou plus, avec ou sans enfants.

L'analyse de ces cinq modalités de cohabitation se fonde sur les données du recensement de la population 2018.

La répartition des individus entre ces différentes modalités varie fortement au cours des âges de la vie (*graphique 1*). Les individus les plus jeunes sont le plus souvent « enfants des ménages », mais pas seulement : en 2018, 52 % des hommes et 39 % des femmes de 20 à 25 ans appartiennent à cette catégorie⁵. Cette situation existe à des âges plus avancés, bien que de façon beaucoup plus marginale, avec par exemple 2 % d'enfants des ménages (personnes habitant au domicile parental) parmi les hommes de 55 à 60 ans.

Graphique 1 : répartition des individus entre mode de cohabitation, par tranche d'âge, en 2018

En %



Note de lecture : en 2018, 19,3 % des hommes âgés de 20 à 24 ans étaient adultes d'un ménage d'un adulte, avec ou sans enfants (voir note 4 pour la définition d'enfant des ménages et d'adulte).

Champ : France entière, hors Mayotte.

Source : recensement de la population, Insee

⁴ La définition reprend celle d'« enfant des familles » du recensement de la population : « est comptée comme enfant d'une famille, toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant. » On désigne par « adulte » les individus qui ne sont pas « enfants des ménages ».

⁵ Une déclinaison de cet écart hommes-femmes selon la situation vis-à-vis de l'activité est notamment donnée dans Insee (2022).

Classification des modalités de cohabitation

Les catégories de modes de cohabitation sont définies en fonction de la contribution qu'apporte un individu au nombre de ménages – les enfants des ménages, qu'ils soient mineurs ou majeurs (voir note 4), étant comptabilisés séparément.

La contribution individuelle au nombre de ménages s'élève ainsi à 1 pour les adultes d'un ménage à un adulte, avec ou sans enfants, c'est-à-dire des personnes seules ou parents isolés. Elle est de $\frac{1}{2}$ pour les personnes formant un ménage à deux adultes, avec ou sans enfants, etc. (tableau 2). Les « enfants des ménages » sont quant à eux considérés comme rattachés au ménage de leurs parents, et leur contribution individuelle au nombre de ménages vaut 0. Les individus vivant en structure collective (Ehpad, etc.), considérés comme « hors ménages », ont également une contribution nulle au nombre de ménages.

Tableau 2 : catégorisation des modes de cohabitation selon la contribution individuelle au nombre de ménages

Type de situation individuelle	Modes de cohabitation concernés	Contribution individuelle au nombre de ménages
Individu vivant en structure collective (hors ménage)	Personne vivant en Ehpad, résidence étudiante, hébergement d'urgence...	0
Enfant des ménages, mineur ou majeur	Individu, mineur ou majeur, habitant avec ses parents	0
Adulte dans un ménage d'un adulte, avec ou sans enfants	Personne seule ou parent isolé, y compris avec enfant(s) majeur(s)	1
Adulte dans un ménage de deux adultes, avec ou sans enfants	Couple, avec ou sans enfants (y compris avec enfants majeurs), colocations à deux personnes	$\frac{1}{2}$
Adulte dans un ménage de trois adultes ou plus, avec ou sans enfants	Colocations de trois adultes ou plus, cohabitations intergénérationnelles*	~ 0,3 en 2018

* En lien avec la définition d'enfants des ménages, les cohabitations intergénérationnelles incluant un couple dans la génération inférieure sont comptabilisées ici.

Source : recensement de la population, Insee

Cette catégorisation permet d'identifier la contribution individuelle au nombre de ménages et de s'affranchir de la notion de personne de référence d'un ménage, liée jusqu'en 2015, dans le recensement de la population, au sexe de l'individu ou depuis 2016 à son activité.

En 2018, la contribution moyenne des individus au nombre de ménages est la plus forte parmi les femmes âgées, s'élevant à 0,72 parmi les 75-84 ans (tableau 3). Elle est la plus faible parmi les individus les plus jeunes, s'élevant notamment à 0,16 et 0,22 respectivement chez les hommes et les femmes âgés de 18 ou 19 ans.

>>>

Tableau 3 : contribution individuelle moyenne au nombre de ménages, par tranche d'âge, en 2018

	0-17 ans	18-19 ans	20-34 ans	35-74 ans	75-84 ans	85 ans et +
Hommes	0,01	0,16	0,44	0,58	0,58	0,58
Femmes	0,01	0,22	0,51	0,63	0,72	0,66

Note de lecture : en 2018, les femmes âgées de 35 à 74 ans ont une contribution individuelle de 0,63 en moyenne au nombre de ménages. Le produit de chaque contribution moyenne par le volume de population de la catégorie permet par cumul de retrouver le nombre de ménages français total.

Champ : France entière, hors Mayotte.

Source : recensement de la population, Insee

À partir de la tranche d'âge des 25-29 ans, la modalité la plus fréquente devient celle des ménages à deux adultes, avec ou sans enfants. Cette modalité concerne les deux tiers des individus âgés de 25 à 64 ans, chez les hommes comme chez les femmes (66,8 et 66,7 %). La grande majorité des ménages de cette catégorie correspond à des couples⁶ : seuls 4,6 % des individus des ménages à deux adultes déclarent ne pas être dans cette situation, tous âges confondus. Chez les 18-29 ans, cette part est cependant un peu plus élevée (13,5 %), tout comme chez les 85 ans et plus (10,4 %)⁷.

Aux âges plus avancés, la part des ménages à un adulte augmente aux dépens de la proportion des ménages à deux adultes. Chez les femmes, notamment, la part des individus appartenant à des ménages à un adulte passe de 30,9 % chez les 60-64 ans à 60,2 % parmi 85-89 ans (dont plus de 85 % de femmes veuves). En parallèle, la proportion de femmes vivant en structure collective, correspondant notamment aux Ehpad, s'accroît fortement pour atteindre 46,3 % pour celles âgées 95 ans ou plus. La progression avec l'âge de la proportion de personnes seules ou vivant en structure collective et la diminution des ménages à deux adultes se retrouvent chez les hommes mais de façon plus tardive, en lien avec le différentiel d'espérance de vie entre les hommes et les femmes.

Un effet haussier du vieillissement de la population sur le nombre de ménages

La proportion de ménages à un adulte étant plus élevée parmi les personnes âgées, le vieillissement projeté de la population pourrait être porteur d'un accroissement du nombre de ménages, au-delà des seules conséquences de l'évolution générale de la population.

Ainsi, si la structure des modes de cohabitation par âge et sexe demeurait inchangée par rapport à 2018, l'évolution de la population et de sa structure par âge conduirait à un accroissement annuel moyen de 130 000 ménages à horizon 2030, puis de 42 000 ménages en moyenne entre 2030 et 2050, selon la projection de population centrale de l'Insee⁸.

⁶ Y compris couples de même sexe.

⁷ À l'inverse, une partie des individus des ménages à un adulte se déclare en couple, ce qui correspond au cas des couples non cohabitants, étudiés notamment par Régnier-Loilier (2019). Cela concerne 5,1 % des individus, tous âges confondus, de la catégorie des ménages d'un adulte avec ou sans enfants. Cette proportion est notamment un peu plus élevée parmi les 30-35 ans (6,9 %).

⁸ Dans le cadre du scénario de population basse, l'évolution annuelle moyenne serait de +100 000 à horizon 2030 puis -26 000 ménages par an entre 2030 et 2050 ; et de +161 000 puis +109 000 ménages respectivement selon le scénario de population haute.

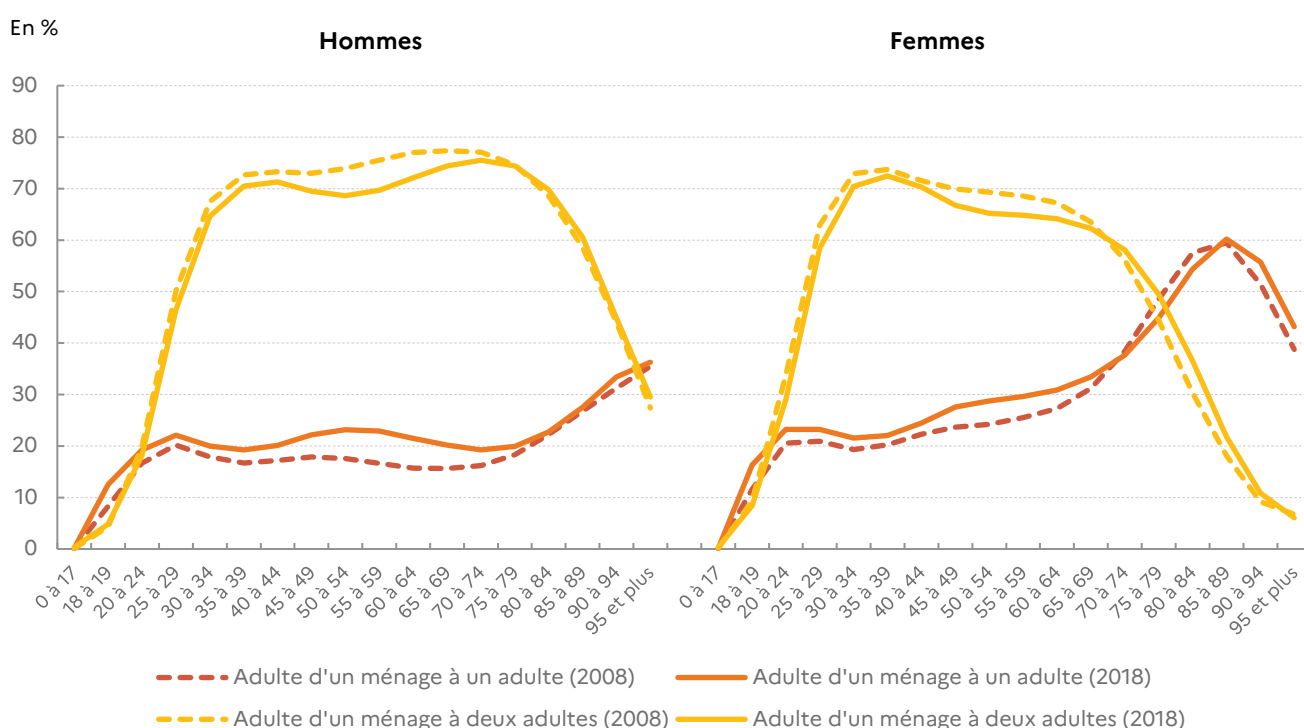
II. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES MODES DE COHABITATION

L'étude de l'évolution des modes de cohabitation repose sur la comparaison des millésimes 2008 et 2018 du recensement de la population. Plusieurs phénomènes, que cette partie cherche à distinguer, concourent à l'évolution des modes de cohabitation sur la décennie.

Un net recul de la vie à deux aux âges intermédiaires

Entre 2008 et 2018, la proportion de ménages à un adulte (personnes seules ou parents isolés) progresse au détriment de la vie à deux (graphique 2).

Graphique 2 : proportion d'individus dans des ménages à un ou deux adultes (avec ou sans enfants), par tranche d'âge, en 2008 et 2018



Note de lecture : en 2018, 68,6 % des hommes âgés de 50 à 54 ans étaient adultes d'un ménage de deux adultes, avec ou sans enfants. Cette proportion s'élevait à 73,9 % en 2008.

Champ : France entière, hors Mayotte.

Source : recensement de la population, Insee

Cette évolution n'est cependant pas observée à tous les âges et peut s'accompagner de phénomènes spécifiques aux différentes périodes de la vie.

Aux âges intermédiaires (35-74 ans), la hausse de la part d'individus appartenant à un ménage d'un adulte (avec ou sans enfants) est particulièrement prononcée, passant en dix ans de 21,4 % à 25,2 % (+ 3,9 points). Elle s'accompagne d'un important recul de la vie à deux : 71,4 % en 2008 ; 68,4 % en 2018 (- 3,0 points). Ce repli est le reflet de fortes évolutions sociétales jouant notamment sur la stabilité des unions⁹. Ainsi, la propension aux séparations progresse

⁹ Régnier-Loilier (2022) montre, en s'appuyant sur la part des premières unions toujours en cours, à différentes durées, selon la génération, que « tous types d'unions et de situations parentales confondus, la propension à se séparer n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies ».

(au-delà de celle aux divorces, qui s'est stabilisée autour de 2010¹⁰), sans que les remises en couple ne prennent le relais. Ce recul de la vie à deux est plus marqué parmi les 50-59 ans, pour lesquels la baisse est de 4,7 points¹¹.

Le recul de la vie à deux pour les tranches d'âge intermédiaires joue un rôle déterminant dans l'augmentation du nombre de ménages entre 2008 et 2018. En effet, un point de diminution de la part d'individus de 35 à 74 ans vivant à deux adultes, au profit des ménages à un adulte, représente de l'ordre de 165 000 ménages supplémentaires (tableau 4). La diminution d'environ trois points observée entre 2008 et 2018 aurait ainsi induit une augmentation de 490 000 ménages sur la période.

Des couples vieillissant plus longtemps ensemble aux âges avancés ; des entrées plus tardives en structure collective et moins de cohabitation intergénérationnelle

Pour les 75 ans et plus, au contraire des autres catégories, la proportion de personnes dans des ménages à deux adultes augmente globalement, à âge donné, entre 2008 et 2018. L'augmentation, particulièrement forte chez les femmes (avec + 6,2 points entre 80 et 84 ans) mais aussi chez les hommes aux âges les plus élevés (jusqu'à + 2,1 points), reflète la diminution des veuvages induite par la baisse des taux de mortalité¹².

Par ailleurs, la part de personnes vivant en structure collective diminue (voir tableau en annexe de la publication sur le site du SDES), avec l'entrée de plus en plus tardive des personnes âgées en établissement spécialisé (du type Ehpad)¹³. La baisse est de 1,5 point en moyenne dans la tranche d'âge des 75 ans et plus et atteint entre 85 et 94 ans jusqu'à 3 points chez les femmes et 1,5 point chez les hommes. Un report de ces situations vers les personnes vivant seules correspond à l'équivalent de + 95 000 ménages environ sur la période 2008-2018 (tableau 4).

Enfin, parmi les personnes âgées, la propension à vivre dans un ménage à trois adultes ou plus diminue sensiblement (de 1 à 3 points selon les âges¹⁴). Ce recul marque avant tout celui des cohabitations intergénérationnelles¹⁵, une diminution analogue s'observant, dans une moindre proportion, aux âges intermédiaires. Au total, l'incidence de la baisse de la part de ménages à trois adultes ou plus est estimée à environ 100 000 ménages supplémentaires sur la période (tableau 4).

¹⁰ La propension au divorce est même en légère baisse (Bellamy 2016).

¹¹ On peut rapprocher ce constat de celui effectué par Solaz (2021) qui montre que la stabilisation des taux de divorce autour de 2010 n'a pas été observée parmi les 50-59 ans, pour lesquels la tendance à la hausse s'est poursuivie. Costemalle (2015) montre par ailleurs que la propension à reformer une nouvelle union après une séparation est plus élevée pour les générations plus récentes, à âge donné.

¹² Cette évolution prolonge une tendance de plus long terme mise en avant par exemple par Bodier et al. (2015), sur la période 1990-2011, concernant la proportion de couples.

¹³ Voir Balavoine (2022).

¹⁴ Dans le même temps, la taille moyenne de ces ménages, en nombre d'adultes, a très peu évolué.

¹⁵ Ces configurations correspondent notamment aux cas où un couple héberge un parent âgé. Le recul observé prolonge là encore des tendances de plus long terme, voir notamment Trabu et Gaymu (2016) pour l'analyse de l'évolution entre 1982 et 2011 de la part de personnes âgées habitant chez des proches.

Un recul de l'âge de mise en couple et des jeunes cohabitant plus fréquemment avec leurs parents

Entre 20 et 34 ans, la proportion d'adultes dans un ménage à deux adultes diminue de 2,9 points entre 2008 et 2018, en lien avec le recul de l'âge de la première cohabitation en couple¹⁶. Ce recul est particulièrement net parmi les femmes, avec notamment une baisse de 4,3 points entre 20 et 29 ans. Contrairement à ce qui est observé aux âges intermédiaires, cette diminution ne se reporte pas uniquement sur les ménages d'un adulte mais s'accompagne d'une progression importante de la cohabitation parentale. La proportion d'individus cohabitant chez leurs parents gagne 2 à 3 points chez les femmes âgées de 20 à 29 ans et 1 à 2 points chez les hommes de 25 à 34 ans.

Cette moindre décohabitation des jeunes s'inscrit dans une tendance observée depuis le début des années 2000¹⁷ et contribue à ralentir la progression du nombre de ménages entre 2008 et 2018. Ce ralentissement peut être estimé à 100 000 ménages sur la période selon les hypothèses retenues (tableau 4)¹⁸.

Tableau 4 : équivalence entre évolutions des modes de cohabitation à certains âges de la vie, et nombre de ménages supplémentaires

1 point de moins de	parmi les âges	correspond à	Évolution 2008-2018 à âge donné ¹⁹	Contribution à l'évolution du nombre de ménages
Vie à deux*	intermédiaires (35-74 ans)	+ 165 000 ménages	- 2,9 points	+ 470 000 ménages
Vie en structure collective*	personnes âgées (≥ 75 ans)	+ 62 000 ménages	- 1,5 point	+ 95 000 ménages
Ménages de trois adultes ou plus**	intermédiaires-âgées (≥ 35 ans)	+ 125 000 ménages	- 0,8 point	+ 100 000 ménages
Enfants des ménages**	jeunes (20-34 ans)	+ 70 000 ménages	+ 1,4 point	- 100 000 ménages

* Évolution reportée sur les personnes seules²⁰.

** Évolution reportée au prorata des autres modes de cohabitation observés en 2018.

Note : ce tableau récapitulatif ne permet pas une décomposition exhaustive de l'ensemble de l'évolution entre 2008-2018. Entre ces deux dates, on estime que l'évolution des modes de cohabitation a contribué à accroître le nombre de ménages de l'ordre de 865 000 (voir graphique 3 infra).

Note de lecture : 1 point de moins de vie à deux, reporté sur les ménages à un adulte et appliqué à la tranche d'âge des 35-74 ans, correspond à 165 000 ménages supplémentaires. L'évolution 2008-2018 a été de - 2,9 points sur la tranche d'âge, à âge donné, soit une contribution de cette évolution estimée à + 470 000 ménages environ sur la période.

Champ : France entière.

Source : recensement de la population, Insee. Calculs SDES-Insee

¹⁶ L'âge de première cohabitation en couple et l'âge de première mise en couple ont plutôt évolué dans des directions opposées pour les générations antérieures, comme montré par la publication Insee (2015).

¹⁷ Voir par exemple Pouliquen (2018).

¹⁸ À noter que l'on n'inclut pas ici les personnes de 18-19 ans, qui ont plutôt connu une évolution de sens contraire.

¹⁹ L'évolution à âge donné diffère de l'évolution brute mesurée sur la tranche d'âge, notamment pour les cas (personnes âgées) où la composition par âge et sexe évolue fortement sur la période. La structure de population retenue pour mesurer l'évolution moyenne à âge donné est celle de 2018.

²⁰ Pour les personnes âgées en structure collective, l'hypothèse d'un report sur les personnes vivant seules tient au fait que les personnes vivant en structure collective sont rarement en couple (8,6 % des personnes âgées de 75 ans et plus dans les données du recensement 2018).

III. UN NOMBRE DE MÉNAGES QUI CONTINUERAIT DE CROÎTRE AU MOINS JUSQU'EN 2040

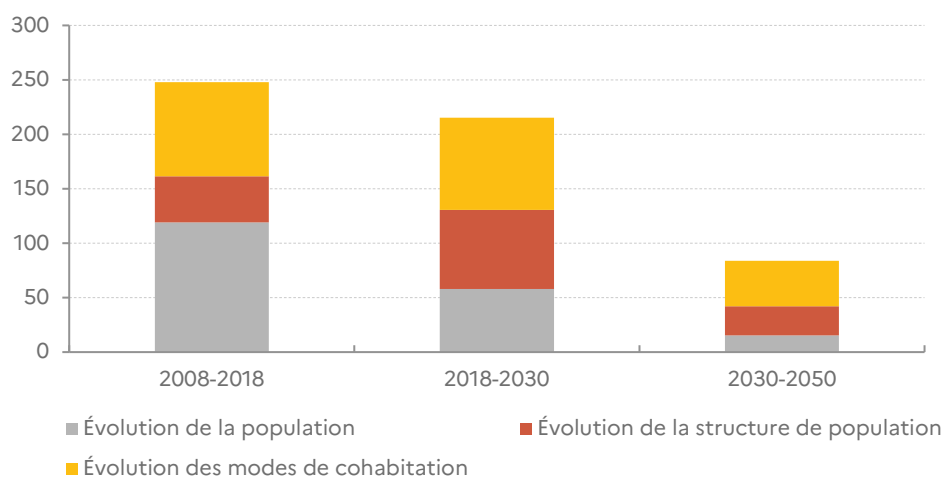
Les projections du nombre de ménages sont construites autour d'un scénario central accompagné de plusieurs variantes. Le scénario central repose sur les hypothèses du scénario central de population de l'Insee et sur le prolongement des évolutions récentes des modes de cohabitation, à l'identique jusqu'à 2030 puis selon un rythme moitié moindre jusqu'en 2050²¹. Les autres scénarios correspondent à des variantes sur les scénarios haut et bas de population de l'Insee ou, pour le scénario central de population, à des variantes concernant l'accélération ou le ralentissement des principales évolutions des modes de cohabitation.

Une prolongation à l'identique des tendances récentes conduirait à une hausse de 215 000 ménages par an en moyenne à horizon 2030

Dans le cadre du scénario central, le nombre de ménages progresserait en moyenne de 215 000 chaque année à horizon 2030²². Cet accroissement serait porté pour 39 % (soit + 85 000 ménages annuels) par l'évolution des modes de cohabitation (*graphique 3*). La contribution de la structure par âge et sexe de la population serait de 34 %, tandis que l'accroissement de la population contribuerait pour seulement 27 % à l'accroissement du nombre de ménages.

Graphique 3 : décomposition de l'évolution annuelle du nombre de ménages, par période

En milliers de ménages/an



Note de lecture : entre 2018 et 2030, l'évolution générale de la population contribuerait en moyenne à 58 000 ménages supplémentaires par an, à structure de population et modes de cohabitation inchangés. Cette contribution était de 119 000 ménages supplémentaires par an en moyenne entre 2008 et 2018.

Champ : France entière hors Mayotte (2008-2018), France entière y compris Mayotte (2018-2030 et 2030-2050).

Source : recensement de la population, Insee. Calculs SDES-Insee

Cette décomposition est différente de celle mesurée pour la période 2008-2018. Sur cette période, le changement des modes de cohabitation ne représentait que 35 % de l'évolution totale du nombre de ménages (soit + 86 000 ménages par an sur le total de + 248 000 ménages

²¹ Voir notice méthodologique.

²² Cette évolution annuelle, évaluée sur la période 2018-2030, est inchangée si l'on se restreint à la période 2023-2030, l'évolution projetée étant en moyenne identique en première et deuxième partie de la période.

annuels), alors que l'accroissement général de la population portait près de la moitié de l'accroissement du nombre de ménages (48 % soit + 119 000 ménages annuels).

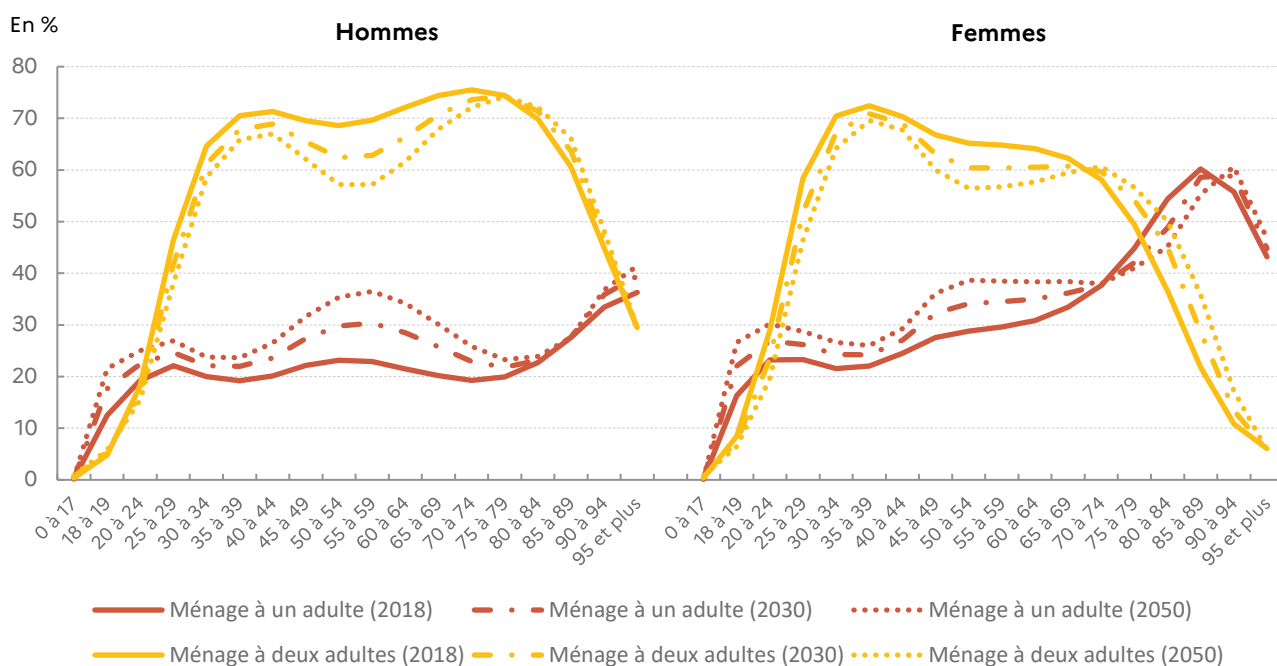
À plus long terme, sur la période 2030-2050, les évolutions des modes de cohabitation porteraient la moitié (50 %) de l'accroissement du nombre de ménages, alors même qu'il est fait l'hypothèse d'un rythme d'évolution des modes de cohabitation ralenti. L'accroissement annuel du nombre de ménages serait au total de 84 000 ménages en moyenne entre 2030 et 2050.

Sous l'effet de l'évolution des modes de cohabitation et du vieillissement de la population, la proportion d'adultes vivant seuls ou comme parents isolés continuerait d'augmenter pour atteindre 29,7 % en 2030 et 32,7 % en 2050, contre 26,0 % en 2018 (et 22,7 % en 2008).

En 2050, ces situations concerneraient 37 % des hommes âgés de 55 à 59 ans, contre 23 % en 2018 (*graphique 4*), ainsi que 38 % des femmes de la même tranche d'âge, contre 30 % en 2018. C'est à ces âges que les évolutions seraient les plus prononcées, dans le prolongement des tendances passées.

Plusieurs facteurs, partiellement pris en compte dans ces projections, pourraient toutefois limiter la spécificité de ces âges. D'une part, les trajectoires de mise en couple²³ sont de plus en plus morcelées. D'autre part, la forte baisse observée autour de 55 ans pourrait correspondre en partie à un effet de génération, auquel cas, une partie du recul de la proportion de ménages à deux pourrait se reporter sur les âges plus avancés.

Graphique 4 : proportion d'individus dans des ménages à un ou deux adultes (avec ou sans enfants), par tranche d'âge, en 2018, 2030 et 2050



Note de lecture : en 2018, 68,6 % des hommes âgés de 50 à 54 ans étaient adultes d'un ménage de deux adultes, avec ou sans enfants. Cette proportion s'élèverait à 62,4 % en 2030 et 57,2 % en 2050, selon le scénario central d'évolution de la population et des modes de cohabitation.

Champ : France entière.

Source : recensement de la population, Insee. Calculs SDES-Insee

Au total, la taille moyenne des ménages s'établirait à 2,07 en 2030 et 1,99 en 2050, contre 2,20 en 2018 et 2,29 en 2008. Le nombre d'individus hors ménage (résidant en structure collective) demeurerait relativement stable à 1,5 million entre 2018 et 2050. Parmi ces

²³ Rault et Régnier-Loilier (2015) montrent par exemple que la part des hommes ayant vécu, à l'âge de 40 ans une unique relation de couple, est passée de 75-80 % environ pour la génération née en 1950 à moins de 50 % pour la génération 1970.

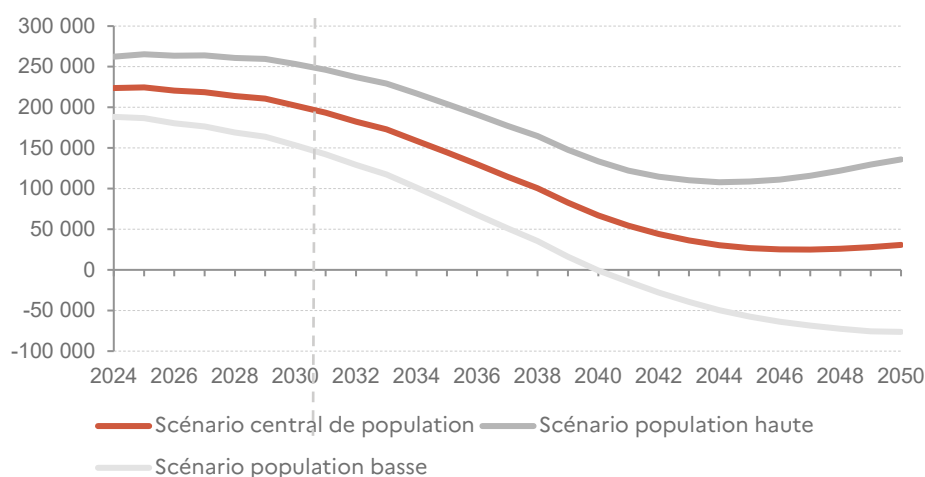
individus, le nombre des 60 ans et plus progresserait de 0,7 million en 2018 à 0,9 million en 2050.

Une fourchette allant de + 184 000 à + 246 000 ménages annuels à horizon 2030, selon le scénario de population retenu

Avec le même rythme d'évolution de la cohabitation mais selon le scénario de population basse, le nombre de ménages atteindrait un maximum en 2039. Ce pic adviendrait 12 ans après celui de la population²⁴. La décroissance annuelle du nombre de ménages atteindrait environ 75 000 aux alentours de 2050 (graphique 5).

Graphique 5 : variation annuelle du nombre de ménages au cours du temps, selon les scénarios de population de l'Insee, de 2024 à 2050

En ménages/an



Note de lecture : entre 2024 et 2025, le nombre de ménages progresserait de 225 000 selon le scénario central de population de l'Insee, de 265 000 selon le scénario de population haute et de 187 000 selon le scénario de population basse.

Champ : France entière.

Source : calculs SDES-Insee

Dans le scénario central d'évolution de la population, le nombre de ménages ne connaîtrait pas de pic à l'échelle nationale, continuant de croître en fin de période quoique de façon très modérée (+ 27 000 ménages par an en moyenne entre 2045 et 2050), suivant un rythme divisé par près de 10 par rapport à celui observé entre 2008 et 2018.

Selon le scénario de population haute, la croissance du nombre de ménages connaîtrait un ralentissement jusqu'en 2045 (+ 109 000 ménages en 2045 contre + 265 000 en 2025), suivi d'un léger regain en fin de période (+ 136 000 ménages annuels). Ce regain est attribuable à l'hypothèse d'une augmentation de la fécondité jusqu'en 2030 qui ne se traduirait par des ménages supplémentaires qu'en fin de période.

Au total, en faisant varier le scénario d'évolution de la population et à hypothèses de décohabitation inchangées, la fourchette d'évolution pourrait varier entre + 184 000 et + 246 000 ménages annuels à horizon 2030 (contre + 215 000 dans le scénario central). Pour la période 2030-2050, la fourchette d'évolution moyenne annuelle s'élargirait et s'étendrait de + 10 000 à + 156 000 ménages.

²⁴ Dans le scénario bas de population de l'Insee, le pic de population serait atteint en 2027.

Scénarios « thématiques » d'évolution des modes de cohabitation à horizon 2030

La prolongation homogène des tendances passées, selon un rythme plus ou moins rapide, conduit à reproduire simultanément l'ensemble des évolutions des modes de cohabitation observées sur la période 2008-2018. Or, certaines évolutions ont pu conduire à des évolutions divergentes en termes de nombre de ménages : la décohabitation plus tardive des jeunes, notamment, a plutôt contribué à modérer l'accroissement du nombre de ménages.

Par ailleurs, les modes de cohabitation sont sensibles à l'offre de logements disponibles et aux politiques de l'habitat mises en œuvre, à des degrés divers selon les âges de la vie et le type de logement. Concernant la décohabitation des jeunes, l'accès au premier logement peut fortement dépendre des conditions d'accès au marché locatif ; de même, l'habitat en structure collective pour les personnes âgées peut être fonction du nombre de places disponibles et des conditions d'accueil... Ainsi, il peut être intéressant de moduler les projections selon divers scénarios.

Le tableau 5 présente plusieurs variantes construites autour du scénario central à l'horizon 2030, pour les quatre phénomènes décrits plus haut : la décohabitation des jeunes, les séparations aux âges intermédiaires, l'habitat des personnes âgées en structure collective et la cohabitation intergénérationnelle*.

Ces variantes consistent, pour chaque phénomène, soit à revenir à une situation passée (2008 ou 2018), soit à accélérer les évolutions par rapport au scénario central (rythme multiplié par 1,5 ou 2). Le tableau récapitule, pour chacune des variantes, la tranche d'âge considérée, le paramètre le plus impacté (part d'enfants des ménages, part de personnes en structure collective...), la situation atteinte dans chacune des variantes, et l'accroissement moyen associé du nombre de ménages par an.

Tableau 5 : variantes thématiques d'évolutions des modes de cohabitation

		(Dé)-cohabitation des jeunes	Vie à deux aux âges intermédiaires	Personnes âgées en structure collective	Cohabitation intergénérationnelle	
Paramètre		Enfant des ménages	Ménage à 2 adultes	Structure collective	Ménage ≥ 3 adultes	
Tranche d'âge		20-34 ans	35-74 ans	75+ ans	35+ ans	
Valeur moyenne du paramètre d'intérêt dans la tranche d'âge (en %)	2008	21,2	71,3	11,2	4,2	
	2018	22,6	68,4	9,6	3,4	
	2030	Scénario central	24,6	65,0	7,9	2,5
		« Retour en arrière »	21,3	68,3	10,9	4,2
	Accélération	26,5	63,3	6,3	1,6	
Évolution annuelle nombre de ménages	2018-2030	Scénario central : + 215 000 ménages annuels				
		« Retour en arrière »	+ 235 000	+ 171 000	+ 196 000	+ 202 000**
		Accélération	+ 204 000	+ 237 000	+ 225 000	+ 225 000

Note de lecture : la variante « retour en arrière » revient, pour le paramètre d'intérêt, sur son niveau 2008 (sauf pour le scénario « vie à deux », pour lequel le paramètre demeure à son niveau 2018), avec une légère approximation du fait de non-linéarités. Dans la variante « accélération », le rythme d'évolution du paramètre est multiplié par 2 (et par 1,5 pour le scénario « vie à deux »).

Champ : France entière, (excepté 2008 : France entière hors Mayotte).

Source : calculs SDES-Insee

* Les évolutions correspondantes peuvent être interprétées, plus largement, en termes d'habitat en ménages complexes à trois adultes ou plus.

** Le « retour en arrière » porte également sur la part des 35 ans et plus qui sont « enfants des ménages », soit une légère diminution de leur proportion (d'environ 0,3 point).



C'est la variante concernant la vie à deux aux âges intermédiaires qui apparaît avoir la plus grande incidence sur le nombre de ménages, alors même qu'elle correspond aux modulations les plus faibles du rythme d'évolution du scénario central. Cette variante présente un écart de l'ordre de + 65 000 ménages annuels entre la modulation basse (« retour en arrière ») et la modulation haute (« accélération »), alors que les autres variantes aboutissent chacune à une différence de l'ordre de + 20 000 à + 30 000 ménages.

Les quatre variantes thématiques jouent sur des dimensions relativement complémentaires et il est possible, en première approximation, d'additionner leur variation pour combiner leurs effets. D'autres possibilités de moduler les paramètres de projection (en lien ou non avec les évolutions passées) sont, par ailleurs, proposées dans les tableaux en annexe de la publication sur le site du SDES.

IV. UNE PROGRESSION DU NOMBRE DE MÉNAGES INÉGALEMENT RÉPARTIE DANS L'ESPACE

Cette section ventile les projections de nombre de ménages du scénario central entre départements, afin d'en étudier les disparités territoriales en 2050. Ces disparités émanent, avant tout, des spécificités démographiques de chaque territoire, les évolutions des modes de cohabitation étant appliquées de façon homogène à chaque département. En outre, les comportements migratoires au sein du territoire français correspondent aux flux migratoires observés en 2018, ces flux étant maintenus constants jusqu'à l'horizon de projection²⁵.

Une quinzaine de départements regrouperaient la moitié de la croissance du nombre de ménages à horizon 2050

Au total dans le scénario central, le nombre de ménages français progresserait de plus de 4,3 millions entre 2018 et 2050. En classant les départements en fonction de leur contribution en volume à cette progression²⁶, quatre catégories peuvent être distinguées (tableau 6, carte 1).

La première catégorie regroupe les 14 départements les plus contributeurs qui, à eux seuls, porteraient plus de la moitié de l'accroissement total du nombre de ménages sur la période 2018-2050. Ces départements correspondent à ceux des grandes métropoles régionales attractives (Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Grenoble et Nantes), de la couronne Est de l'Île-de France, et à la Haute-Savoie, La Réunion et Mayotte. Alors qu'ils ne comprennent qu'un peu plus d'un quart des ménages (26,4 %) en 2018, la concentration spatiale de la croissance du nombre de ménages en leur faveur porterait leur poids à 29,4 % en 2050.

Tableau 6 : catégorisation des départements en fonction de leur contribution à l'accroissement du nombre de ménages sur 2018-2050, selon le scénario central

En %

Catégorie de département	Part de l'accroissement 2018-2050	Part des ménages en 2018
Contribution forte (14 départements)	+ 51,0	26,4
Contribution moyenne (39 départements)	+ 46,8	45,3
Contribution faible (28 départements)	+ 6,0	15,6
Contribution négative (20 départements)	- 3,8	12,7

Note de lecture : le groupe des 14 départements à « contribution forte », qui comprenait en 2018 26,4 % du nombre national de ménages, concentre 51 % de l'accroissement du nombre de ménages entre 2018 et 2050.

Champ : France entière.

Source : recensement de la population, Insee. Calculs SDES-Insee

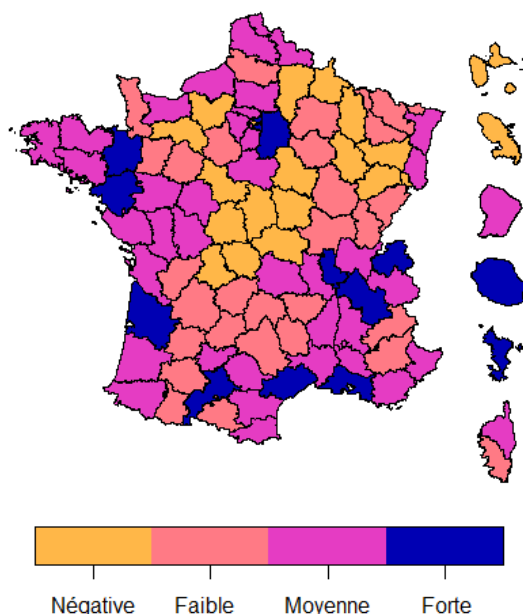
²⁵ Voir Cazaubiel et El Guendouz (2022).

²⁶ Cette partition diffère de celle de Gamblin (2024) dans laquelle les départements sont classés en fonction du taux d'évolution du nombre de ménages et non des accroissements en volume.

Le deuxième groupe de départements présenterait une contribution à l'accroissement du nombre de ménages relativement homogène à son poids dans le total des ménages en 2018. Ce groupe réunit notamment presque tous les départements côtiers n'appartenant pas au premier groupe ainsi que les départements des autres grandes métropoles régionales : Lille et Strasbourg.

Le troisième groupe compte 28 départements qui présenteraient une évolution moyenne faible, mais positive, sur la période 2018-2050. Il ne contribuerait que pour 6,0 % à l'accroissement du nombre de ménages sur la période, contre un poids de 15,6 % dans l'ensemble des ménages en 2018.

Carte 1 : catégorisation des départements en fonction de leur contribution à l'accroissement projeté du nombre de ménages entre 2018 et 2050



Note de lecture : les départements indiqués en bleu foncé correspondent au groupe dont la contribution à l'évolution du nombre de ménages est la plus forte (voir tableau 6).

Source : recensement de la population, Insee.

Les départements du dernier groupe connaîtraient une diminution de leur nombre de ménages entre le début et la fin de période. Cette catégorie recoupe largement les départements de la « diagonale des faibles densités » mais comprend également Paris, la Martinique et la Guadeloupe. Si les 20 départements concernés totalisent, en 2018, 12,7 % du nombre de ménages, ils présenteraient sur la période 2018-2050 une diminution cumulée de 160 000 ménages, ce qui est relativement faible en valeur absolue par rapport à la progression totale du nombre de ménages (moins de 4 %).

La concentration territoriale de la croissance du nombre de ménages, issue de la projection, est le reflet des tendances démographiques et migrations internes à l'œuvre en 2018. Même si les premiers travaux mettent en évidence une inflexion relativement modérée des flux migratoires après la crise sanitaire de 2020²⁷, il est possible que cette inflexion, si elle se confirme, puisse jouer en partie dans le sens d'un certain rééquilibrage de ces résultats.

²⁷ Voir e.g. Kabla-Langlois (2023).

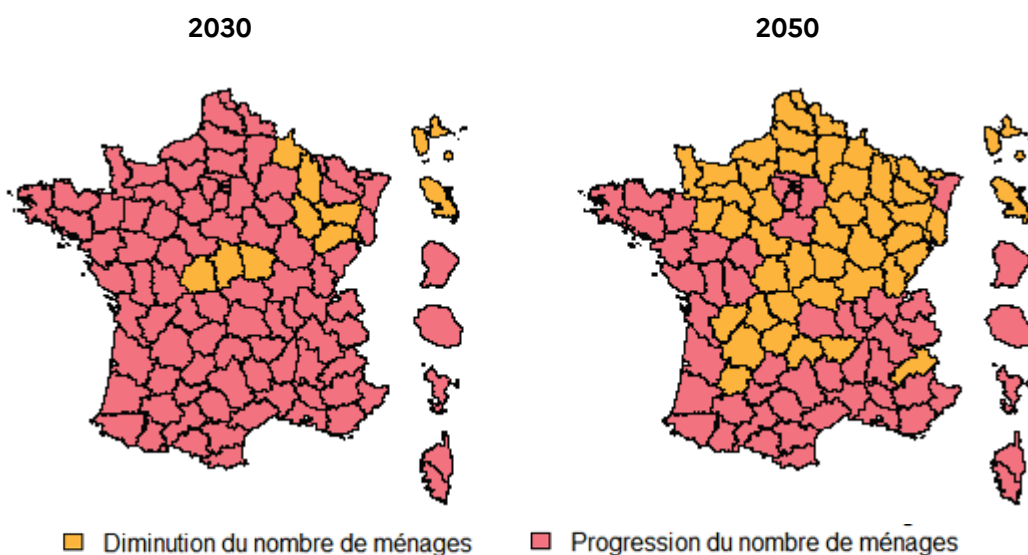
Un nombre croissant de départements connaîtraient une diminution de leur nombre de ménages

Les projections de nombre de ménages sont un élément important pour évaluer les besoins en logements à venir (un ménage équivalant à une résidence principale). Dès lors que l'on souhaite faire le lien entre l'évolution du nombre de ménages et le besoin en résidences principales, il importe d'isoler, parmi les évolutions territorialisées du nombre de ménages, les évolutions négatives afin de ne pas les décompter des évolutions positives. Les logements étant par nature immobiles, il n'est en effet pas possible de compenser un besoin découlant d'une évolution positive du nombre de ménages en un point du territoire, par une évolution négative du nombre de ménages en un autre lieu.

L'exercice est ici réalisé au niveau départemental pour l'année 2030 et pour l'année 2050 (carte 2).

En 2030, seuls 11 départements connaîtraient, selon le scénario central de projection, une évolution négative de leur nombre de ménages. Ces évolutions négatives représenteraient au total une diminution de 1 400 ménages, négligeable au vu des évolutions positives dans les autres départements (+ 202 000 ménages au total).

Carte 2 : départements qui présenteraient une diminution du nombre de ménages, en 2030 et 2050, selon le scénario central



Note de lecture : entre 2029 et 2030, 11 départements connaîtraient une évolution négative de leur nombre de ménages.

Champ : France entière.

Source : recensement de la population, Insee

En 2050, le nombre de départements concernés serait bien plus important, et la baisse du nombre de ménages en jeu, plus forte. Ce sont 46 départements qui verraient leur nombre de ménages diminuer sur l'année 2050 totalisant une baisse de 24 000 ménages. Ainsi, si le scénario central fait apparaître une évolution annuelle du nombre de ménages estimée à + 30 000 environ en 2050, la prise en compte des seules évolutions départementales positives conduirait à un besoin en résidences principales de l'ordre de + 54 000.

BIBLIOGRAPHIE

- Elisabeth Algava et Nathalie Blanpain (2021), « 68,1 millions d’habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu’en 2021, mais plus âgée », *Insee première*.
- Angélique Balavoine (2022), « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d’hébergement pour personnes âgées », *Études et résultats DREES*.
- Vanessa Bellamy (2016), « 123 500 divorces en 2014 : des divorces en légère baisse depuis 2010 », *Insee Première*.
- Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Aude Lapinte et Isabelle Robert-Bobée (2015), « Couples et familles : entre permanences et ruptures », *Insee références « Couples et familles »*.
- Arthur Cazaubiel et Amel El Guendouz (2022), « D’ici 2070, un tiers des régions perdraient des habitants », *Insee Première*.
- Vianney Costemalle (2015), « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », *Insee références « Couples et familles »*.
- Virginie Gamblin (2024), « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », *Insee Focus*.
- Insee (2015), « Étapes de la vie d’adulte » (fiche 2.1), *Insee références « Couples et familles »*.
- Insee (2022), « Jeunes adultes de 18 à 29 ans » (fiche 1.4), *Insee références « Femmes et hommes, l’égalité en question »*.
- Isabelle Kabla-Langlois (2023), « Les nouveaux flux de déménagements depuis la Covid : le recensement et les autres sources racontent-ils la même histoire ? », *blog Insee*.
- Erwan Pouliquen (2018), « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *Insee première*.
- Arnaud Régnier-Loilier (2019), « Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation », *Population & Sociétés*.
- Arnaud Régnier-Loilier (2022), « Séparations conjugales et reconfigurations familiales », *Informations sociales*.
- Wilfried Rault et Arnaud Régnier-Loilier (2015), « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population & Sociétés*.
- Anne Solaz (2021), « La hausse des ruptures et des remises en couple chez les cinquante ans et plus », *Population & Sociétés*.
- Loïc Trabut et Joëlle Gaymu (2016), « Habiter seul ou avec des proches après 85 ans en France : de fortes disparités selon les départements », *Population & Sociétés*.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques

Sous-direction des statistiques du logement et de la construction
Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

